



Vous soupçonnez une RÉACTION INDÉSIRABLE GRAVE À UN MÉDICAMENT ou un INCIDENT LIÉ À UN INSTRUMENT MÉDICAL?

DE NOUVELLES EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION ONT ÉTÉ ÉTABLIES POUR LES HÔPITAUX

Chaque déclaration est importante - Ensemble, elles permettent de brosser un portrait de la situation

Découvrez ce qui doit être déclaré et de quelle façon à l'adresse suivante :

Canada.ca/medicament-instrument-declaration

DÉCLAREZ-LE!

POUR EN SAVOIR PLUS

hc.canada.vigilance.sc@canada.ca

Téléphone : 1-866-234-2345 | Télécopieur : 1-866-678-6789

OÙ DECLARER

